

12/02/2021

Mon AIP chéri,

Les jours me semblent si longs.

Cela fait maintenant tant de temps que nous n'avons plus pu partager des moments ensemble, empreints de plénitude et d'harmonie.

Sans toi, les choses me semblent parfois si difficiles ou injustes. J'ai besoin de toi.

Lorsque tu es là, je me sens plus fort(e), compris(e) et reconnu(e). Lorsque tu es là, la vie est tellement plus belle.

Reviens-moi au plus vite. Je veux plus de toi.

AIP  
I love you  
I need you





Vous aussi, déclarez votre amour à l'AIP le 12 février prochain !

## Le cri du cœur des travailleurs : place à un accord interprofessionnel de qualité !

Un accord interprofessionnel (AIP) est un accord conclu tous les deux ans pour l'ensemble du pays entre les interlocuteurs sociaux au sein du Groupe des 10. Il peut concerner divers sujets : pouvoir d'achat, fins de carrière, formation des travailleurs, durée et régimes de travail, discrimination au travail... Il détermine une série de points qui constitueront le socle des négociations pour la conclusion de conventions collectives de travail (CCT) dans les secteurs, puis dans les entreprises. L'AIP est un accord de solidarité, qui doit permettre d'offrir sécurité et stabilité à tous les travailleurs, quels qu'ils soient.

Les négociations en vue d'aboutir à un accord interprofessionnel, qui ont démarré voici plusieurs semaines, sont au point mort. **Les organisations syndicales dénoncent l'attitude des employeurs et réclament un AIP, un vrai !**

Le carcan de **0,4% d'évolution salariale maximale** annoncé par le Conseil Central de l'Économie (et que les employeurs veulent imposer) est profondément injuste et en décalage avec la dure réalité des travailleurs de ce pays.

Imposer unilatéralement cette norme bride toute forme de concertation sociale. **En tant qu'organisation syndicale, nous dénonçons depuis des années le système de calcul de cette marge salariale** et le fait que celle-ci soit considérée comme une norme impérative et non comme une norme indicative.

0,4% d'augmentation de salaire correspondrait pour les plus bas salaires à une augmentation d'à peine 6 € brut. Des miettes, du mépris. **Les employeurs doivent prendre leurs responsabilités et ouvrir la voie vers un juste retour des choses pour ceux qui ont continué à faire tourner l'économie de ce pays, malgré les risques et les conditions difficiles.**

Tous les secteurs n'ont pas été touchés de la même manière par la crise. Des négociations libres au niveau des secteurs, sans carcan imposé, devraient pouvoir être menées pour **obtenir plus et augmen-**

**ter les salaires de manière juste et responsable**, là où cela est possible.

L'AIP, ce n'est pas que la norme de progression salariale, c'est **aussi l'augmentation du RMMG**. Depuis 2 ans, la FGTB se bat pour un salaire minimum à 14 € de l'heure et 2.300 €/mois brut. **Un pas substantiel doit être fait en ce sens, pour pouvoir tout simplement vivre dans la dignité.**

En pleine crise du covid, plus que jamais, les dispositions sur **les mesures de fin de carrière** (RCC, ex-prépension et crédit-temps), singulièrement pour les entreprises en difficulté et en restructuration, doivent être modifiées en profondeur de manière à permettre qu'elles jouent leur rôle d'amortisseur social en cas de licenciement. En d'autres termes, il ne s'agit pas seulement d'une prolongation des CCT actuelles mais il s'agit aussi de revenir en arrière.

La **réduction collective du temps de travail** doit elle aussi être sur la table des discussions. Elle **permettrait en effet d'amortir les restructurations** qui pourraient survenir à l'avenir, en répartissant le temps de travail entre tous et en permettant de garder les travailleurs chevronnés quand la relance pointerait son nez.

**Les travailleurs sont en attente légitime d'améliorations, cet accord est et sera déterminant pour l'avenir de tous.**

---

**Place à une vraie concertation sociale, place à un AIP de qualité, juste et équilibré ! Voilà notre cri du cœur pour tous les travailleurs de ce pays. Le 12 février prochain se tiendra une journée d'actions dans les entreprises, sous différentes formes. Restez à l'écoute de vos délégués et vous aussi, mobilisez-vous pour l'AIP !**

---